



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°24.07.14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 27 novembre 2024

Date d'affichage : 27 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le quatre décembre à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE*, Maire,

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Isabelle DESMALLEs, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND, Natacha SALLE.

Nombre de Membres

en exercice : 14

Nombre de Membres

présents : 9

Nombre de suffrages

exprimés : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Virginie DEMONSSAND ayant donné pouvoir à Sophie PAUMOND

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO

Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Muriel FINE

Jean-Michel DELBANO a été élu secrétaire de séance.

Objet : Signature d'une charte de soutien à l'activité économique de proximité

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Chambre des métiers et de l'artisanat propose aux communes une charte de soutien visant à montrer l'engagement pour le maintien d'un artisanat de proximité.

Par cette charte, la commune reconnaît le caractère indispensable du service de proximité proposé par les artisans et leur rôle central dans l'animation de la vie économique locale. Elle s'engage à faciliter la promotion auprès du consommateur des savoir-faire locaux artisanaux et relayera sur ses supports de communication la campagne « consommez local, consommez artisanal ».

La commune s'engage à maintenir et renforcer l'activité artisanale en plaidant pour la maîtrise du coût du foncier, de l'implantation d'activités artisanales dans les zones résidentielles, et le développement des activités artisanales à l'occasion d'aménagements urbains et modifications liées à la réglementation.

Elle s'engage à favoriser le renouvellement des entreprises artisanales en encourageant la reprise en partenariat avec la Chambre régionale des métiers dont elle soutiendra la politique.

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération.

Considérant la nécessité d'apporter un soutien à l'activité économique de proximité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la charte de soutien avec la Chambre des métiers et de l'artisanat et prendre toutes dispositions se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 04 décembre 2024.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Jean-Michel DELBANO